



Annulation de mariage suite à réassignation de sexe

Par **karine34agde**, le **19/11/2008** à **09:24**

Je suis transsexuelle opérée (MTF) depuis quelques mois et j'ai l'intention de changer mon état civil.
Le mariage entre femme étant interdit en France.
Voici ma question:
Le changement d'état civil est-il une cause d'annulation de mariage dans mon cas? car je le suis encore pour l'instant.
merci par avance pour les réponses.

Par **Jurigaby**, le **28/11/2008** à **14:15**

Bonjour,
Vous avez l'obligation d'informer votre partenaire que vous avez été opérée et que vous avez changé d'état civil.
À défaut de cette information, votre conjoint pourra soit:
- obtenir la nullité du mariage pour erreur sur les qualités substantielles du conjoint (art. 180 C. civ.).
- obtenir le divorce pour faute pour violation de l'obligation de loyauté entre époux (devoir innomé mis à la charge de chaque époux par la jurisprudence).

Par **fleurmarine**, le **25/01/2009** à **15:55**

Bonjour Karine 34 Agde,
Sois rassurée, la législation progresse! J'ai moi-même effectué ma réassignation de sexe H>F alors que je forme un COUPLE TRES UN avec mon épouse totalement d'accord sur mon changement de genre.
Malgré cette union "entre 2 Femmes", ma requête de changement d'état civil (Prénoms féminisés+ Sexe dorénavant Féminin sur le registre d'état civil) a été favorablement examinée par le Tribunal de Grande Instance

SANS ANNULATION DE MON MARIAGE .rnJe suis à ta disposition pour de plus amples informations . FLEURMARINE

Par **élodie85**, le **14/03/2010** à **16:55**

Bonjour tout le monder
Je me présente je suis une trans mariée ma réassignation de sexe et prévue pour novembre 2010
J'aimerais savoir si vous avez réussi a faire votre changement d'état civil sans divorcer car nous somme aussi un cpl très unis et nous n'avons pas du tout envie de divorcer pour mon changement d'état civil
rn
rn
Cordialement
rn
Elodie et Sylvie